

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7458384801

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/3393276>

Cette annonce a été mise en ligne le **3 juin 2026** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

*SCP SIMON et POUPELIN
90 rue Choletaise - SEVREMOINE*

INSERTION - CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Billy POUPELIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « ATHEMIS NOTAIRES ASSOCIES », titulaire d'un Office Notarial à SEVREMOINE (49450) commune déléguée de SAINT MACAIRE EN MAUGES, 90 rue Choletaise, le 29 mai 2026, a été cédé un fonds de commerce par :

Mademoiselle Nadine Georgette Danielle CHAILLEUX, demeurant à SEVREMOINE, COMMUNE DÉLÉGUÉE SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES (49450) 67 rue du Commerce, Célibataire.

A :

La Société dénommée LE GLOBE, dont le siège est à SEVREMOINE (49450) 3 PLACE HENRI DOIZY , identifiée au SIREN sous le numéro 102234218 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

Le fonds de commerce de BIMBELOTTERIE, JOURNAUX, TABAC, FDJ LOTO sis antérieurement à SEVREMOINE, commune déléguée de SAINT MACAIRE EN MAUGES (49450), 67 rue du Commerce, et à ce jour après transfert du fonds sis à SEVREMOINE, COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES 49450 3 Place Henri Doizy, lui appartenant, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de ANGERS, sous

le numéro 384 666 350, ce fonds comprenant :

Les éléments incorporels suivants :

L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés.

Le droit au bail des locaux sis antérieurement à SEVREMOINE, commune déléguée de SAINT MACAIRE EN MAUGES (49450), 67 rue du Commerce, et à ce jour après transfert du fonds sis à SEVREMOINE, COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES 49450 3 Place Henri Doizy,

Le bénéfice de tous les contrats souscrits par le CEDANT pour l'exploitation du fonds objet des présentes, sous réserve de l'autorisation desdits cocontractants et sous réserve des dispositions ci-après visées.

Le droit à l'usage du numéro de téléphone attaché au bureau de tabac, à savoir : 02.41.55.10.14.

Le matériel suivant :

Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation, dont un inventaire descriptif et estimatif certifié sincère et véritable par les parties est annexé aux présentes.

Etant précisé que l'ensemble du matériel et mobilier présent dans le local commercial est cédé en l'état.

La présente convention comprend également une partie du stock lié au fonds de commerce, savoir :

* les marchandises évaluées à QUARANTE-TROIS MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE EUROS ET QUATRE-VINGT-QUATRE CENTIMES (43 224,84 EUR) HORS TAXES, savoir :

. Tabac : 39.086,48 Euros Hors Taxes.

. Presse : 2.184,36 Euros Hors Taxes.

. Timbres poste : 728,98 Euros Hors taxes.

. Divers : 1.224,72 Euros Hors Taxes.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (180 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

Le Notaire

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

David CANTARERO
Directeur de Médialex

